

TELEDECLARATION ET TELEPAIEMENT DE LA TVA

L'essentiel :

La loi de finances pour 2006 a introduit **l'obligation de déclarer et de payer la TVA** avec TéléTVA à compter du 1^{er} janvier 2007 pour les entreprises dont le chiffre d'affaires de l'exercice précédent est compris entre **760.000 € et 1,5 million €** (cf informations Fiscal n° 4 du 7 février 2006).

Les entreprises concernées par cette nouvelle obligation ont fait part de leurs difficultés pour la respecter dès le 1^{er} janvier 2007 et de leur souhait de disposer d'un certificat électronique délivré gratuitement et permettant l'accès sécurisé à TéléTVA.

Ce nouveau certificat est mis à disposition des entreprises depuis le 2 août 2007. Il est délivré gratuitement en ligne sur impots.gouv.fr : Page d'accueil des professionnels > en savoir plus > Je fais moi-même mes démarches par internet : déclarer la TVA, payer.... (mode EFI).

Ce certificat permet d'utiliser les services en ligne des professionnels sur le site impots.gouv.fr : déclaration et paiement de la TVA par internet avec TéléTVA, paiement de l'impôt sur les sociétés et de la taxe sur les salaires, consultation du compte fiscal en ligne.

Les entreprises qui détiennent des certificats électroniques du commerce pour mettre en œuvre d'autres téléservices administratifs (télé@rtes grises, marchés publics en ligne, déclarations sociales par internet...) peuvent bien entendu continuer à les utiliser pour accéder aux téléprocédures fiscales et notamment à TéléTVA.

De même, les entreprises individuelles peuvent continuer à utiliser pour TéléTVA le certificat électronique détenu pour effectuer la déclaration d'impôt sur le revenu par internet.

Un courrier d'information de l'administration fiscale sera adressé courant septembre à toutes les entreprises nouvellement soumises à l'obligation de télédéclarer et télérégler leur TVA afin de les inviter à se procurer leur certificat gratuit et à adhérer à TéléTVA.

Aucune pénalité ne sera appliquée avant la réception de ce courrier.

Contact : Emeline Guichard Mail : guicharde@fnfp.fr . - Tél. : 01 44 13 32 40

TEXTES DE REFERENCE :
Article 1649 quater B quater du Code Général des Impôts

